

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier): Je suggérerais à mon honorable ami que c'est une question qui pourrait occuper l'attention de la Chambre à la prochaine séance. Par conséquent, je ne crois pas qu'il soit opportun d'insister sur l'adoption de cette motion dans le moment, alors qu'elle ne pourra pas être discutée comme elle le mérite, et qu'elle pourra donner lieu à une controverse.

SUBSIDES.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité).

Gouvernement civil—Ministère des Douanes—Nouvelle somme requise pour les dépenses éventuelles..... \$1,700

M. FOSTER: Cet item, alors, fait disparaître les économies qu'on a faites dans le budget tel que présenté en premier lieu, dans les dépenses éventuelles du gouvernement civil pour ce département.

Le CONTROLEUR DES DOUANES (M. Paterson): Cet item les remettra au chiffre où elles étaient.

M. FOSTER: J'aimerais savoir sous quel titre des dépenses éventuelles cette somme sera ajoutée. Sera-t-elle ajoutée aux dépenses en général, ou bien est-elle destinée aux dépenses diverses?

Le CONTROLEUR DES DOUANES: Je peux donner les détails à l'honorable monsieur. Les commis surnuméraires sont les suivants: Mlle Daws, appointements, \$450; Mlle Young, appointements, \$400; madame Jolivet, appointements, \$550; Mlle Gauthier, appointements, \$300; George Rathbone, messenger, salaire, \$180; et John Bain, qui est mon secrétaire particulier, appointements de \$600. Puis, il y a un semestre d'augmentations statutaires aux cinq premiers, à \$30 par année. Cela porte le chiffre à \$2,555. L'estimation principale est de \$1,500, le montant supplémentaire requis pour les impressions et la papeterie est de \$500. L'estimation principale est de \$1,500, ou \$500 de moins que celle de 1895-96. Les dépenses pour 1895-96 se sont élevées à \$2,021.74, et pour 1894,95, à \$2,158.39.

Secrétaire du président du Sénat.—
Deux sessions à \$500..... \$1,000

M. FOSTER: L'honorable monsieur voudra-t-il expliquer le premier item?

Le PREMIER MINISTRE: Nous croyons que le président du Sénat, aussi bien que n'importe qui, a droit d'avoir un secrétaire.

M. FOSTER: Mon honorable ami propose d'introduire un nouveau système dans la législation, et de pourvoir à une dépense extraordinaire. L'Orateur nous coûte une somme assez ronde à présent. La charge de sous-orateur, contre laquelle les honorables députés de la droite ont presque unanimement élevé la voix, lorsqu'on a proposé d'en nommer un, est continuée sans broncher. Et en outre, nous avons cette nouvelle dépense pour un secrétaire pour le président du Sénat.

M. L'ORATEUR.

Le PREMIER MINISTRE: Je propose de retrancher cet item de \$1,000.

Motion adoptée.

Pages	\$ 9,000
Messageurs sessionnaires.....	17,050
Femmes de journée	800
Papeterie.....	5,900
Débats.....	8,000

M. FOSTER: Je désire savoir si ce sera la seule somme requise pour payer les pages, messageurs, et femmes de journée pour la session de 1897, ou bien si une partie quelconque sera-t-elle employée pour combler le déficit de la présente session?

Le MINISTRE DES FINANCES: Mes renseignements me permettent de dire que toute cette somme sera pour la prochaine session.

M. FOSTER: Suffit-elle pour faire face aux dépenses de la prochaine session?

Le MINISTRE DES FINANCES: Nous n'avons aucune estimation du contraire. Si je comprends bien, cette somme suffira, mais on pourrait se tromper. Les estimations sont fournies par les greffiers des deux chambres.

M. FOSTER: Quant aux *Débats*, est-ce pour l'impression des *Débats*?

Le MINISTRE DES FINANCES: Ce crédit est pour les *Débats* du Sénat.

M. DAVIN: Après le crédit que nous avons voté, faudra-t-il \$5,900 pour la papeterie des sénateurs?

Le MINISTRE DES FINANCES: Dans le cas de la Chambre des Communes, nous avons proposé une réduction du crédit. Je n'ai pas porté mon attention sur le Sénat. Une somme moins forte suffirait peut-être. Ce sont des choses qui sont régies par le comité des dépenses éventuelle de la Chambre Haute, et tout ce que nous pourrions faire serait de refuser de les voter.

M. FOSTER: J'ai un grand respect pour les lords, et on m'a enseigné dans ma jeunesse à respecter ceux qui avaient l'autorité. Mais les Communes ont également quelques droits. Le gouvernement propose de voter la somme nécessaire pour continuer ces pûtes douceurs de papeterie aux sénateurs, mais de retrancher le nécessaire aux indépendantes Communes. Le gouvernement croit-il que ce soit un juste traitement? Le gouvernement a-t-il usé de son immense influence dans le Sénat par l'entremise du leader du gouvernement là-bas, pour l'amener à prendre en considération et à traiter avec justice égale ses frères de la Chambre des Communes?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: Comment allons-nous contrôler la majorité que vous avez au Sénat?

M. FOSTER: Par la conciliation. Je ne veux pas que le gouvernement adopte un arrêté réparateur, mais le grand pacificateur se trouve dans le Sénat, l'homme à qui on a promis un siège dans ce corps si le parti réussissait, et qui est là pour concilier tous les partis et écarter les difficultés.